

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 7 mars 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 5 : Simon Bolduc

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont absents les conseillers : Guylaine Cyr, Raymond Gagné
Siège #2 : vacant

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 2 personnes

2016.03.42 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
Mot de bienvenue : Distinction M. Edmond Lévesque
01 Ordre du jour - Adoption
02 Procès-verbal de février - Adoption
03 Comptes de février 2016 - Adoption
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
05 Rapport financier au 29-02-2016 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 Avis de vacances au siège #2
07 Service d'animation camp de jour – Entente de service avec PSPA
08 Adoption du tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en incendie
09 OMHP – Budget 2016 – Adoption
10 Soumissions – Abat-poussière
11 Soumissions – Béton
12 Soumission – Béton bitumineux (asphalte)
13 Soumissions – Entretien préventif et réparation des pompes et moteurs du réseau d'aqueduc et d'égout
14 Soumissions – Glissières de sécurité
15 Soumissions – Équipement électrique et réparation de luminaires
16 Soumissions – Sulfate ferrique
17 Soumission – Fauchage
18 Soumissions – Ligne de rue
19 Soumissions – Entretien mécanique des véhicules motorisés
20 Soumissions – Récavage, vacuum des canalisations d'égouts sanitaires et pluviales
21 Demande de prix – Location de machinerie / matériaux granulaires et matériaux de remblai
22 Soumissions – Corrélateur acoustique pour la recherche de fuites d'aqueduc
23 Soumissions – Détecteur acoustique électronique pour la recherche de fuites d'aqueduc
24 Soumissions – Détecteur de gaz toxique portatif pour espaces clos
25 Soumissions – Enregistreur électronique de débordements
26 Excavations Bourgoin et Dickner : paiement 1^{er} décompte
27 Soumission – GPS
28 P.-402 - Avis de motion – Travaux 2016 - Règlement d'emprunt (sinistre 21 juillet 2015)
29 Appui – Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille
30 Mandats Pelletier et Labrie : Engagements de crédits
31 Projet artistique pour une expérience nocturne – Engagement financier additionnel
32 Programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local MTQ – Reddition de comptes 2015

- 33 Motion de félicitations à l'APEQ
34 Maire suppléant : mois de mars, avril, mai et juin 2016
35 Renaturalisation des rives en aval du ponceau F21 – Rue St-Vallier
36 Budget pour l'élection partielle – Engagement financier

- Période de questions
37 Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.43 PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 01^{er} février 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.44 COMPTES DE FÉVRIER – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A **Journal des achats 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), datée du 29-02-2016, au montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-seize dollars et cinquante-sept (**297 076.57 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B **Journal des déboursés 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 29-02-2016, au montant de quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-deux (**90 554.82 \$** → Internet : **71 173.63 \$** et chèques : **19 381.19 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.45 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de février 2016.

2016.03.46 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 29-02-2016.

2016.03.47 AVIS DE VACANCES – SIÈGE #2 – M. FRÉDÉRIC MONTPLAISIR

Dépôt de la lettre de démission de M. Frédéric Montplaisir en date du 2 février 2016 ;

La greffière annonce l'avis de vacances au siège no. 2 et qu'elle devra combler le poste par une élection partielle.

2016.03.48 SERVICE D'ANIMATION : CAMP DE JOUR – ENTENTE DE SERVICE AVEC POHÉNÉGAMOOK SANTÉ PLEIN AIR 2.0

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour offre aux jeunes une expérience enrichissante et divertissante;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que les jeunes des trois quartiers puissent avoir accès à des loisirs de qualité en y incluant des activités nautiques et de plein air ;

CONSIDÉRANT l'expérience positive de notre camp de jour de l'été 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3, 2^e alinéa de la LCV permet de conclure une entente avec un fournisseur unique qui est le seul en mesure de fournir le personnel, le matériel et les services nécessaires à la tenue d'un camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

A QUE la Ville autorise la tenue des activités d'un camp de jour pour les années 2016, 2017 et 2018 à Pohénégamook Santé Plein Air ;

B QUE la contribution pour les années 2016, 2017, 2018 se définit comme suit :

	2016	2017	2018
Montant (avant taxes)	28 267.01 \$	30 441.40 \$	30 441.40 \$
Total (taxes incluses)	32 500.00 \$	35 000.00 \$	35 000.00 \$

C QUE la participation financière de la Ville sera versée annuellement selon les modalités de versements déterminées au contrat ;

D QUE la Ville doit être informée d'un changement d'actionnaires majoritaires et qu'elle aura droit de mettre fin à l'entente à sa seule discrétion et sans indemnité dans les 60 jours de l'avis ;

E QUE le contrat est incessible à moins d'autorisation expresse de la Ville ;

F **QUE** la ville délègue Mesdames Denise Jalbert, directrice générale par intérim et Louise Labonté, mairesse, à signer le contrat de service liant les deux parties et déterminant les obligations de part et d'autre ;

G **QUE** l'engagement financier de 32 500 \$ pour l'année 2016 est puisé au poste 02 701 50 970.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.49 ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook ont pris connaissance du rapport annuel 2015 en sécurité incendie appelé «tableau de bord de gestion », conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Ville de Pohénégamook soit adopté en tant que rapport annuel pour l'année 2015 ;

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.50 OMHP – ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a déposé auprès du Conseil, les prévisions budgétaires 2016 pour les ensembles immobiliers : 1672 et 2863 ;

CONSIDÉRANT la convention liant la SHQ et la municipalité quant à sa participation au déficit d'exploitation desdits équipements, l'acceptation des prévisions budgétaires, l'acceptation du rapport financier et la désignation de certaines personnes pour siéger sur le conseil d'administration dudit organisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'OMHP a défrayé à la municipalité des taxes foncières et des compensations pour services municipaux au montant de 63 138.04 \$ pour l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent budget a été approuvé par l'Office municipal d'Habitation de Pohénégamook le 22 février 2016 – résolution OMH 16.02.07 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

CE QUI SUIT :

A **QUE** la Ville accepte les prévisions budgétaires 2016, EI 1672 et 2863, déposées par l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook ;

B **QUE** ce Conseil réserve le montant de 34 055 \$ à titre de quote-part municipale pour l'exercice fiscal 2016 ;

DÉTAILS :

- Projet 1672 : 25 615 \$ (logements pour les familles : 40)
- Projet 2863 : 8 440 \$ (logements pour les personnes âgées : 15)

Total : 34 055 \$

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.51 SOUMISSIONS – FOURNITURE ET APPLICATION D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi de cinq demandes de soumissions sur invitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu dans le délai prescrit, les trois soumissions suivantes :

PRIX AVANT TAXES

Les entreprises Bourget St-Paul-de-Joliette	Les Aménagements Lamontagne Rimouski	Somavrac Trois-Rivières
399.90 \$/m ³ chlorure de calcium AP35	369 \$/m ³ chlorure de magnésium à 30 %	.38 /L chlorure de calcium 35% liquide

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville approuve les recommandations du directeur des Travaux publics et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Aménagements Lamontagne, au prix de 369 \$ / m³, plus les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.52 SOUMISSIONS - BÉTON

CONSIDÉRANT QUE cinq demandes de soumissions sur invitation ont été expédiées par le directeur des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans le délai prescrit :

PRIX AVANT TAXES

Compagnie : Unibéton Témiscouata-sur-le-Lac			
Tarifs du béton au m³			
Type de béton pour construction de trottoirs	Coût m ³	Remblai sans retrait (non-pompable)	Remblai sable (mélange pompable)
20 MPa	120 \$	102 \$	146 \$
25 MPa	129 \$		
30 MPa	135 \$		
35 MPa	148 \$		
Autres frais (avant taxes)			
Matériel ou services		Tarifs	
Surcharge pour le carburant		2.00 \$	
Environnement et redevances municipales		4.00 \$	
Chargement incomplet par voyage de 3.5 m ³ ou moins		90.00 \$	
Temps d'attente au-delà de 2 h après l'arrivée au chantier		30.00 \$ /15 minutes	
Coût du mélange fumée de silice M ³		22.00 \$ / m ³	
Compagnie : Bétonnières du Golf inc. St-Pascal			
Tarifs du béton au m³			
Type de béton pour construction de trottoirs	Coût m ³	Remblai sans retrait (non-pompable)	Remblai sable (mélange pompable)
20 MPa	132 \$	122 \$	158 \$
25 MPa	142 \$		
30 MPa	151 \$		
35 MPa	165 \$		

Autres frais (avant taxes)	
Matériel ou services	Tarifs
Surcharge pour le carburant	S/F
Environnement et redevances municipales	2.00 \$ / m ³
Chargement incomplet par voyage de 3.5 m ³ ou moins	75.00 \$
Temps d'attente au-delà de 2 h après l'arrivée au chantier	25.00 \$ / 15 minutes
Coût du mélange fumée de silice M ³	20.00 \$ / m ³

Compagnie : Béton provincial Ltée Rivière-du-Loup			
Tarifs du béton au m³			
Type de béton pour construction de trottoirs	Coût m ³	Remblai sans retrait (non-pompable)	Remblai sable (mélange pompable)
20 MPa	138 \$	115 \$	
25 MPa	152 \$		
30 MPa	156 \$		
35 MPa	165 \$		
Autres frais (avant taxes)			
Matériel ou services		Tarifs	
Surcharge pour le carburant		Sans Frais	
Environnement et redevances municipales		2.00 \$ / m ³	
Chargement incomplet par voyage de 3.5 m ³ ou moins		100.00 \$	
Temps d'attente au-delà de 2 h après l'arrivée au chantier		25.00 \$ / 15 minutes	
Coût du mélange fumée de silice M3		10.00 \$ / m ³	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de Unibéton, de Témiscouata-sur-le-lac, pour la fourniture de béton pour les travaux 2016 de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.53 SOUMISSION – BÉTON BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a transmis sur invitation une demande de prix relatif à l'achat de béton bitumineux ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie BML, Division de Sintra inc. ;

PRIX AVANT TAXES

Compagnie : Construction BML, Division de Sintra inc. Rivière-du-Loup				
Type d'enrobé bitumineux	Usage selon la norme 4202 MTQ	Description	Épaisseur de pose recommandée	Prix à la TM non livré
EC5	Couche de correction /rapiécage manuel	Enrobé de correction pour rapiécage manuel très maniable	10 à 30 mm	94.94 \$
EC-10	Couche de correction / rapiécage manuel	Enrobé de correction pour rapiécage manuel très maniable en couche de 20-40 mm	20 à 40 mm	94.94 \$

ESG-10	Couche de surface bonne performance sur tout type de route texture fine	Enrobé semi-grenus	40 à 70 mm	94.94 \$
EG-10	Couche de surface des autoroutes et zones urbaines texture grossière	Enrobé grenus	40 à 60 mm	94.94 \$
ESG-14	Couche de base ou unique	Enrobé semi-grenus maniable	60 à 80 mm	94.94 \$
Baril de liant bitumineux fluidisé Rc-30 / 205 litres	S.O.	Liant (colle) bitumineux	Épandage de 1 à 2 litres m2	525.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de Construction BML, Division de Sintra inc. de St-Antonin, au prix de 94.94 \$ /TM et le baril de liant bitumineux fluidisé Rc-30 au prix de 525 \$ /baril.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.54 SOUMISSIONS – ENTRETIEN PRÉVENTIF ET RÉPARATION DES POMPES MOTEURS ET SYSTÈMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE quatre demandes de soumissions sur invitation ont été expédiées concernant l'entretien préventif des pompes d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres :

PRIX AVANT TAXES

	Groupe Voyer Inc. Rimouski	CW Allen Saint-Henri Québec
Taux horaire régulier en atelier	66\$/h	85\$/h
Taux horaire sur chantier	78\$/h	75\$/h
Taux horaire temps et demi sur chantier	117\$/h	123\$/h
Frais subsistance journalier	160 \$/jour Avec nuitée : 60 \$/j Sans nuitée : 40\$/j	172\$/jour Sans nuitée : 42.25\$
Escompte	0 à 15% (générique) selon fabricant	0%
Distance de Pohénégamook	172 km	216 km
Tarifs de déplacement sur les lieux	0\$/km aucun frais	0.40\$/km 302.40\$ aller/retour
Consumable	15\$/jour	24\$/jour
Garantie pièces	12 mois	3 mois
Rapport, diagnostic	gratuit	gratuit

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services du plus bas soumissionnaire Groupe Voyer Inc. de Rimouski pour les réparations des pompes d'aqueduc et d'égout.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.55 SOUMISSIONS - GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis deux demandes de soumissions sur invitation concernant les glissières de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres dans le délai prescrit :

PRIX AVANT TAXES

Compagnies	Glissière GTOG Prix au mètre linéaire	Dispositifs d'extrémité type rond et système d'ancrage Niveau de performance TL1	Dispositifs d'extrémité type rond et système d'ancrage Niveau de performance TL2	Dispositifs d'extrémité type rond et système d'ancrage Niveau de performance TL3
Les Entreprises Rémi Charest inc. St-Joseph de Kamouraska	60.00 \$	800.00 \$ /unité	2 500 \$ / unité	2 500 \$ /unité
Construction BCK Inc. Rimouski	68.75 \$	687.50 \$ /unité	2 530 \$ / unité	2 530 \$ /unité

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient l'entreprise Rémi Charest Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.56 SOUMISSIONS - ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a transmis deux demandes de prix concernant les travaux sur des équipements électriques ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont déposé des offres ;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations soumis par le directeur des Travaux publics ;

PRIX AVANT TAXES

Compagnies	Travaux avec camion nacelle taux horaire	Réparation de luminaire Prix à l'unité	Appel d'urgence Main d'œuvre hors des heures ouvrables Taux horaire	Travaux généraux Taux horaire	Garantie applicable
Gaétan Charest Inc. St-Alexandre	85.00 \$	52.00 \$	72.00 \$	72.00 \$	12 mois
Raynald Asselin Inc. Pohénégamook	95.00 \$	74.00 \$	135.00 \$	68.00 \$	1 mois

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde les travaux électriques, selon leur description, au plus bas soumissionnaire conforme :

- A Travaux avec camion nacelle : Gaétan Charest inc. au montant de 85 \$ / heure.
- B Réparation de luminaire public : Gaétan Charest inc. au montant de 52 \$ / luminaire.
- C Appel d'urgence : Gaétan Charest Inc. au montant de 72 \$.
- D Travaux généraux sur les heures régulières : Raynald Asselin au montant de 68 \$ / heure.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.57 SOUMISSIONS - SULFATE FERRIQUE

CONSIDÉRANT QUE trois demandes de soumissions ont été transmises sur invitation concernant la fourniture de sulfate ferrique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions dans le délai prescrit ;

PRIX AVANT TAXES

Compagnies	Prix livré Kg	Sulfate Ferrique liquide
Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée Trois-Rivières	.2232	60% %de fer : 11.9-12.3 %
Kemira Water Solutions Canada inc. Varenes	.300	30-40% % de fer 12%

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de produits chimiques Chemtrade Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.58 SOUMISSION (TARIF HORAIRE) – FAUCHAGE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi d'une demande de prix auprès de quatre compagnies concernant les travaux à réaliser au cours de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, dans le délai prescrit, une offre se détaillant comme suit :

Travaux de fauchage : ± 60 heures

PRIX AVANT TAXES

Compagnie	Tarif horaire
Garages D.S. Jalbert Pohénégamook	65 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville entérine les recommandations du directeur des Travaux publics et retient l'offre de Garages DS Jalbert, au prix de 65 \$ / heure, plus les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.59 SOUMISSIONS – LIGNAGE ET MARQUAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi de cinq soumissions sur invitation concernant les travaux à réaliser au cours de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, dans le délai prescrit, cinq offres se détaillant comme suit :

PRIX AVANT TAXES

Compagnies	Description	Prix au mètre linéaire
Permarligne inc. St-Joseph de Kamouraska	Marquage longitudinale Ligne simple couleur jaune ou blanche	.170
Marquage et Traçage du Québec Inc. Saint-Germain-de-Grantham	Marquage longitudinale Ligne simple couleur jaune ou blanche	.172
9254-8783 Québec inc. Lignes Maska Sainte-Cécile-de-Milton	Marquage longitudinale Ligne simple couleur jaune ou blanche	.192
Multi Lignes de l'Est Rimouski	Marquage longitudinale Ligne simple couleur jaune ou blanche	.250
Dura-Lignes Thetford-Mines	Marquage longitudinale Ligne simple couleur jaune ou blanche	.359

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE la Ville approuve les recommandations du directeur des Travaux publics et accorde le contrat à l'entreprise Permaligne Inc., plus bas soumissionnaire conforme.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.60 DEMANDE DE SOUMISSIONS – ENTRETIEN MÉCANIQUE DES VÉHICULES MOTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE trois appels d'offres sur invitation concernant l'entretien mécanique des véhicules motorisés ont été transmis ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé des offres ;

PRIX AVANT TAXES

	Garage Sébastien Gagné	Les Garages D.S. Jalbert	Mécanique KD
Taux horaire	39.49 \$	39.90 \$	54.95 \$
Escompte	10% sur les pièces d'origine 10% sur les pièces non d'origine	10% sur les pièces d'origine 15% sur les pièces non d'origine	1 5%
Escompte sur facture	Net 30 jours, 2% 10 jours	Net 30 jours, 2% 10 jours	2% 10 jours
Mandataire SAAQ (pep)	Non	Oui	Oui
Service de dépannage	Oui	Oui	Oui

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

- A QUE** la Ville retient les services du Garage Sébastien Gagné pour la mécanique générale des véhicules municipaux ;
- B QUE** la Ville retient les services du Garage D.S. Jalbert relativement aux réparations et aux inspections de la SAAQ (PEP).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.61 DEMANDE DE SOUMISSIONS – RÉCURAGE, VACUUM DES CANALISATIONS D'ÉGOUTS SANITAIRES ET D'ÉGOUTS PLUVIAUX

CONSIDÉRANT QUE trois demandes de soumissions sur invitation ont été expédiées concernant le récurage, vacuum des canalisations d'égouts sanitaires et pluviaux ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont déposé des offres :

PRIX AVANT TAXES

	Water Plasting Edmundston	Campor environnement Rivière-du-Loup
vacuum combiné 5 800 CFM Écureur 80 GPM	168\$/h temps régulier 168\$/h t. supplémentaire Charge minimale à taux régulier : Nil Charge minimale hors des heures : Nil	
Vacuum combiné 5 800 CFM écureur 89 GPM +eau chaude	178 \$ / h temps régulier 168 \$ / h t. supplémentaire Charge minimale à taux régulier : Nil Charge minimale hors des heures : Nil	
Camion écureur avec 2 opérateurs		235 \$ / heure 315 \$ / t. supplémentaire 1 260 \$: charge minimale hors des heures (4 heures)
Vacuum 2600 CFM et 1 opérateur		135\$/heure temps régulier 156\$/ temps supplémentaire 624\$ min. temps et demi
Camion pression et 1 opérateur		125 \$ / heure 146 \$ / t. supplémentaire 584 \$: min. temps et demi
Surcharge carburant	4 %	13 %
Nettoyage des stations avec équipements espaces clos	238 \$/h temps régulier 238 \$/h t. supplémentaire charge minimale à taux régulier : 952 \$ charge minimale hors des heures : 952 \$	Supplément de 145\$/jour pour l'équipement et de 69\$/heure pour la supervision de l'espace clos
Inspection camera	135 \$/h	135\$/jour pour l'équipement et 69\$/heure pour technicien
Coupe raciness	inclus dans camion vacuum	135 \$ / jour
Traitement des boues	50 \$ / par voyage	45\$/tonne
Inspection camera CCTV PACP-MACP	5.50 \$ /ml	3.75 \$/ m
Camion cureur, buses industrielles pour nettoyage de conduites 100 à 1 700 mm, 2 opérateurs, supervision partielle		4.70 \$ /m

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation reçu du directeur des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient l'offre de la compagnie Campor environnement, plus bas soumissionnaire conforme.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.62 DEMANDE DE PRIX – LOCATION DE MACHINERIE / MATÉRIAUX GRANULAIRES / MATÉRIAUX DE REMBLAI

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi de cinq demandes concernant la machinerie de construction et le granulat pour des prix annuels et selon les besoins ;

CONSIDÉRANT QUE des propositions ont été déposées conformément et dans le délai prescrit mentionné au devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du fournisseur se fera selon la discrétion du directeur des Travaux publics selon la capacité, la productivité et l'ensemble des conditions des chantiers en ayant soin d'obtenir le meilleur prix tout en ayant la productivité comme priorité ainsi que les effectifs et la qualité du produit ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit avoir les habilités de conduire les véhicules dans chaque catégorie ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'analyse des matériaux granulaires, il faut se référer aux prix dans chaque catégorie dans le tableau à cet effet. Le fournisseur choisi sera celui qui aura la disponibilité du produit et la capacité d'approvisionnement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve la liste des prix déposés par les compagnies et qu'il accorde les contrats 2016, selon les exigences déterminées par le directeur du service, au plus bas fournisseur de l'équipement ou des biens à acquérir :

PRIX AVANT TAXES

Équipements	Entrepreneur plus bas soumissionnaire / modèle machinerie
Pelle hydraulique	
1302 (0.1m ³)	59 \$/h = Excavation Morin (Cat 3035 2011)
1303 (0.2m ³)	65 \$ / h = Sozio Construction (John Deere 50D) 65 \$ / h = Dany Dumont (U55 Kubota 2012)
1306 (0.5m ³)	80 \$ / h = Sozio Construction (John Deere 135C 2006)
1308 (0.6 m3)	75 \$ = Excavation Morin
1313 (1 m ³)	74.50 \$ / h = Les Entreprises Jean-Roch Roy (Komatsu 2010 et 2011)
1315(1.2 m ³)	125 \$ / h = Excavation Morin (John Deere 240 DL 2008) 125 \$ / h = Sozio Construction (John Deere 25 GLC 2023 et 2013)
Marteau hydraulique 100 KG = 30 \$/h CAT h55 : Excavation Morin 300 KG = 45 \$/h INDECO HP 4 000 : Ent. Jean-Roch Roy 425 KG = 70\$/h NPK GH9 : Excavation Morin Plaque vibrante 425 KG = 35 \$/h sur pelle 1313 : John Deere 200 2010 : Excavation Morin	

<p>Chargeuse sur pneu</p> <p>0720 (1.5 @ 1.7 m³)</p> <p>0725 (1.9 @ 2.6 m³)</p> <p>0735 (2.7 @ 3.3 m³)</p>	<p>65\$/h = Ent. Jean-Roch Roy (Inter 515) 65\$/h = Dany Dumont (R 5205 Kubota 2006) 65\$/h = Sozio Construction (Fiat Alis FR10B 1988)</p> <p>70 \$/h = Ent. Jean-Roch Roy (Komatsu 2009)</p> <p>110\$/h = Excavation Morin (John Deere D644H 1998 avec balance électronique)</p>
<p>Bouteur sur chenille</p> <p>0406(50 kw)</p> <p>0414 (105 kw)</p> <p>0423(175 kw)</p> <p>0430 (225 kw)</p> <p>0435 (260 kw)</p>	<p>55\$/h = Ent. Jean-Roch Roy (Komatsu D 31 P 1989)</p> <p>100\$/h = Ent. Jean-Roch Roy (Inter TD -20 C 1972)</p> <p>140\$/h = Sozio Construction (Inter TD 20 E 1994)</p> <p>165\$/h = Sozio Construction (Inter TD 25 G 1989)</p> <p>Aucun</p>
<p>Niveleuse</p> <p>0280 (225 kw)</p> <p>0270 (140 kw)</p>	<p>72\$/h = Ent. Jean-Roch Roy (Champion 720A 1996)</p> <p>70 \$/h = Excavation Morin</p>
<p>Camion benne</p> <p>10 tonnes</p> <p>16 tonnes</p> <p>20 tonnes</p> <p>26 tonnes</p>	<p>65\$/h = Dany Dumont</p> <p>56\$/h = Excavation Morin (5 unités disponibles)</p> <p>70\$/h = Excavation Morin</p> <p>75\$/h = Excavation Morin (3 unités disponibles)</p>
<p>Pelle hydraulique avec broyeuse, débrousailluse</p>	<p>130\$/h = Sozio Construction (John Deere 135 C 2006)</p>
<p>Plaque vibrante et rouleau compacteur</p> <p>Petite plaque 100 à 160 kg</p> <p>Moyenne plaque vibrante 180 à 240 kg</p> <p>Grosse plaque vibrante 250 à 500 kg.</p> <p>Rouleau compacteur</p>	<p>35\$ / jour = Dany Dumont (sans opérateur)</p> <p>70\$ / jour = Excavation Morin (sans opérateur)</p> <p>80\$ / jour = Excavation Morin(sans opérateur)</p> <p>BW142D Bomag 125\$ / jour = Excavation Morin 450\$ / semaine sans opérateur 1 500\$ / mois sans opérateur</p>

PRIX AVANT TAXES

MATÉRIAUX GRANULAIRES (prix à la tonne métrique)								
1= Excavation Morin / 2= Sozio Construction / 3= Excavation Tanguay / 4= Entreprises Jean-Roch Roy								
Description	livré territoire de Pohénégamook \$/tm				non livré incluant service chargeuse \$/tm			
	1	2	3	4	1	2	3	4
GRAVIER NATUREL TAMISÉ (0- 20 mm)	5.75			5.65	5.50		3.00	5.00
GRAVIER CONCASSÉ MG-20 (0-20 mm) RESPECT DES NORMES DU MTQ *	8.50			8.35	8.25		5.75	7.50
PIERRE NET TAMISÉE (20-40 mm) (3/4-1.5 po)	10.00			9.85	9.50		6.00	8.85
PIERRE NET <u>CONCASSÉE</u> MG-20-40 mm (3/4-1.5 po)	19.00			19.00	18.50		9.00	19.00
GRAVIER MG-56 (0-56 mm)	4.50			4.30	4.25		3.00	3.30
SABLE D'ENROBAGE CG-14 (0-14 mm)	5.80			5.35	5.50		3.00	4.85
MATÉRIAUX GRANULAIRES Classe A	3.75			3.35	3.50		2.25	2.45
MATÉRIAUX GRANULAIRES Classe B (MINÉRALE)	3.00			3.15	2.75		2.00	2.00
TERRE NOIRE TAMISÉE	12.00			10.00	11.00			9.00
TERRE JAUNE TAMISÉE	8.50			7.65	8.00		6.00	6.45
MATÉRIAUX GRANULAIRES CLASSE A - MG -112	3.75			3.50	3.50		3.00	2.60
PIERRE NET – GROS CALIBRE								
100 mm-200mm	6.00			5.85	5.50		6.00/10.00	5.50
200 mm-355 mm	9.50			10.00	9.00		7.00/10.00	9.50
355 mm-600 mm	10.50			10.00	10.00		7.00 /10.00	10.00
600 mm-1200 mm	11.50			10.00	11.00		7.00 /10.00	10.00

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.03.63 SOUMISSIONS CORRÉLATEUR ACOUSTIQUE POUR RECHERCHE DE
FUITES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se munir d'un appareil de détection de fuites pour contrôler son réseau d'aqueduc afin de répondre aux exigences du MAMOT ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra, par le biais d'un programme de contrôle des fuites, chiffrer les économies potentielles annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode de travail préviendra et réduira les frais imprévus occasionnés par des bris d'aqueduc en urgence et surtout durant la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans le délai prescrit ;

Compagnies	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Stelem division Aqua Data Inc., Montréal	17 900.00 \$	20 580.53 \$
Hetek Solutions, London	23 374.74 \$	26 875.11 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte la soumission de la compagnie Stelem division Aqua Data Inc. au montant de 20 580.53 \$ (taxes incluses). **Réquisition # 442**

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.64 DÉTECTEUR ACOUSTIQUE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans le délai prescrit :

Compagnies	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Stelem division Aqua Data Inc., Montréal	4 850.00 \$	5 576.29 \$
Hetek Solutions Inc., London	5 110.64 \$	5 875.96 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte la soumission de la compagnie Stelem division Aqua Data inc., au montant de 5 576.29 \$ (taxes incluses). **Réquisition # 443**

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.65 DÉTECTEUR DE GAZ TOXIQUE PORTATIF POUR ESPACES CLOS

CONSIDÉRANT les exigences de la loi sur la santé et sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité des employés dans les endroits clos susceptibles de contenir des gaz nocifs, la Ville doit s'engager à fournir les équipements adaptés à ce travail ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans le délai prescrit :

Compagnies	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Hetek Solutions Inc, London	4 867.63 \$	5 596.56 \$
Stelem, Division d'Aqua Data inc. Montréal	5 025.00 \$	5 777.49 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte la soumission de la compagnie Hetek Solutions Inc. au montant de 5 596.56 \$ (taxes incluses). **Réquisition # 444**

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.66 ENREGISTREUR ÉLECTRONIQUE DE DÉBORDEMENTS (EED)

CONSIDÉRANT QUE depuis le 31 décembre 2015, il y a obligation de posséder des enregistreurs automatiques pour les ouvrages de surverse ;

CONSIDÉRANT QUE des sanctions pécuniaires sont applicables pour une municipalité qui ne répond à cette exigence ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans le délai prescrit :

Compagnies	Montant (avant taxes)	Montant (taxes incluses)
Groupe Voyer inc., Rimouski	17 990.00 \$	20 684.00 \$
Veolia Water Technologies Canada Inc., Ville St-Laurent	20 378.96 \$	23 430.71 \$
Avensys Solutions, Montréal	24 780.00 \$	28 490.81 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte la soumission du Groupe Voyer inc., plus bas soumissionnaire conforme. **Réquisition #445**

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.67 EXCAVATIONS BOURGOIN ET DICKNER – REMBOURSEMENT 1^{ER} DÉCOMPTE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavations Bourgoin et Dickner a produit le décompte #1 pour le projet de stabilisation des rives du ruisseau Théberge ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yannick Michaud, ingénieur chez Actuel Conseil, approuve les travaux réalisés et recommande à la Ville d'effectuer le paiement à l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à l'entrepreneur Bourgoin et Dickner un montant de 82 410.10 \$ (avant taxes) incluant une retenue de 5 %.

QUE la Ville verse à l'entrepreneur Bourgoin et Dickner, en date du 31 mars 2016, un montant de 3 480.32 \$ représentant 4% de la retenue.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.68 SOUMISSION FOURNITURE D'UN APPAREIL GPS

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi d'une demande de prix pour l'acquisition d'un GPS afin de pouvoir faire nos relevés sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition a été reçue :

Compagnie	Prix (sans taxes)	Prix (taxes incluses)
Cansel Inc. Montréal	7 505.00 \$	8 628.87 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville octroie le contrat de fourniture d'un GPS et de la formation à la compagnie Cansel Survey Equipment Inc. pour la fourniture d'un GPS au montant de 8 628.87 \$ (taxes incluses). **Réquisition #446**

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.69 AVIS DE MOTION P.-402 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX 2016 (EN RELATION AVEC LE SINISTRE DU 21 JUILLET 2015)

Je, soussigné, Simon Bolduc, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement P.-402, règlement d'emprunt portant sur les travaux 2016 en relation avec le sinistre du 21 juillet 2015 ;

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dépense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard deux jours ouvrables avant l'assemblée au cours de laquelle le règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

Simon Bolduc, conseiller

2016.03.70 APPUI SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver des vies ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.71 MANDATS À PELLETIER ET LABRIE

CONSIDÉRANT la résolution # 2016.02.40 adoptée à la séance régulière de février 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les engagements de crédits de la municipalité relativement à l'estimation des coûts déposée par la firme d'arpentage relativement à trois (3) mandats ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde les mandats suivants à la firme d'arpentage Pelletier et Labrie :

- 1.- Plan montrant l'état des lieux afin de déterminer la limite municipale du rang de la Montagne.
Total de 1 210 \$ + taxes - Réquisition # 242
- 2.- Projet de lotissement du lot 24 A17, rang 7, canton Pohénégamook au coût de 1 410.00\$ (plus taxes applicables). Le cadastre et le piquetage de la rue et des 3 emplacements seront faits au coût de 816 \$ X 3 plus les frais de cadastre environ 191 \$ + 25X12 \$ par repère posé. **Total de 4 349 \$ + taxes - Réquisition #243**
- 3.- Description technique et piquetage de la parcelle de terrain ptie du lot 12, rang 1, canton Estcourt. (830 \$ + 25 \$ X 4 / repère). **Total de 930 \$ + taxes - Réquisition # 244**

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.03.72 PROJET ARTISTIQUE POUR UNE EXPÉRIENCE NOCTURNE
ESTIVALE ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2015.06.152 que l'engagement de crédits de la municipalité était de 17 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contribuer au projet pour un montant de 24 740.83 \$;

CONSIDÉRANT un dépassement des coûts de 7 240.83 \$ (incluant des frais de déplacements et frais administratifs) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A QUE le montant de 4 244.58 \$ a été puisé au poste 02 621 00 699 du budget 2015.

B QUE le montant de 2 996.25 \$ sera puisé au poste 02 621 00 699 du budget 2016.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.03.73 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL MTQ – REDDITION DE COMPTES 2015**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 198 888 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.74 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'APEQ

CONSIDÉRANT QUE le 16 février dernier au Centre des congrès de Québec, se déroulait la cérémonie du 20^e Mérite québécois de la sécurité civile et incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de l'Est du Québec (APEQ) a obtenu la Mention d'honneur, dans la catégorie « Gestion des risques », pour la réalisation d'un exercice visant à améliorer la capacité de mobilisation et d'intervention des services d'urgence et des organisations de secours ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Gravel, directeur du service incendie de Dégelis et président de l'APEQ et Madame Mélanie Veilleux, mairesse de Lejeune et vice-présidente en prévention de l'APEQ ont reçu des mains du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux, le prestigieux prix ;

CONSIDÉRANT QUE l'APEQ est un ensemble d'intervenants de différents secteurs qui travaillent conjointement sans cesse dans le but d'améliorer les milles et un services dispensés à la population ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook félicite chaleureusement l'Association des pompiers de l'Est du Québec pour son travail remarquable et ses réalisations des plus florissantes.

BRAVO !

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.03.75 MAIRE SUPPLÉANT MARS AVRIL MAI JUIN 2016

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédéric Montplaisir a remis sa démission au poste de conseiller au siège #2 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A QUE Monsieur Denis Ouellet soit nommé maire suppléant pour les mois de mars et avril 2016.

B **QUE** Monsieur Robin Breton soit nommé maire suppléant pour les mois de mai et juin 2016.

C **QUE** la présente résolution amende la résolution 2013.12.275.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.03.76 RENATURALISATION DES RIVES EN AVAL DU PONCEAU F21 –
RUE ST-VALLIER**

CONSIDÉRANT les exigences du certificat d'autorisation No 7430-01-01-0167801 / 401316554, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques, daté du 17 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'un plan pour la renaturation des rives doit être déposé au MDDELCC au plus tard le 31 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées par la compagnie Arbre-évolution de l'Islet incluant :

- analyse du plan et compréhension du projet, recherche et sélection des végétaux à planter sur le site, préparer et rédiger le devis pour un montant total de 660 \$ (sans les taxes).

- exécution des travaux incluant commande et pose des végétaux pour 4 strates (arbres, arbustes, herbacées et couvre-sol) pour un montant de 1 695.00 \$ (sans les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc

APPUYÉ PAR : Denis Ouellet

ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de la compagnie Arbre-évolution pour les deux soumissions suivantes :

- Analyse et préparation d'un plan de réalisation : 758.84 \$ (taxes incluses) ;

- Exécution des travaux : 1 948.83 \$ (taxes incluses) ;

QUE ces engagements soient déposés au Ministère de la Sécurité publique relativement aux travaux reliés au sinistre du 21-07-2015.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.03.77 ÉLECTION PARTIELLE – AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ
NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une élection partielle afin de combler le siège vacant du poste #2 ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits financiers à ces fins n'ont pas été prévus au budget annuel de l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton

APPUYÉ PAR : Simon Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la Ville engage un montant maximal de 8 000 \$ à partir du surplus accumulé non affecté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 45 À 20 H 50.

2016.03.78 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 50 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
